

COMMUNIQUÉ N°2024-00000008/MESRS-SG

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique communique :

Le gouvernement de la République Tunisienne a mis à la disposition du gouvernement de la République du Mali cent-dix (110) inscriptions universitaires, au titre de l'année universitaire 2024-2025. Ces bourses d'études se répartissent entre les niveaux d'études ainsi qu'il suit :

- 1 - Inscription 1^{er} cycle universitaire avec bourse quarante-deux (42) ;
- 2 - inscription 1^{er} cycle universitaire sans bourse quarante-huit (48) ;
- 3 - inscription Master-Doctorat sans bourse vingt (20).

I. Les domaines de formation pour le premier cycle universitaire avec bourse sont ci-après :

Cycle préparatoire scientifique et technique (ingénierie) ;
Licence fondamentale en mathématiques ;
Licence fondamentale en économie ;
Licence fondamentale en Informatique de gestion ;
Les bourses d'études se répartissent entre les séries comme suit :

- **TSE** :.....quatre (4) bourses ;
- **STI**:..... quatre (4) bourses ;
- **TSEco** :..... vingt (20) bourses ;
- **STG**:.....quatorze (14) bourses.

II. Les domaines de formation pour le premier cycle universitaire sans bourse sont ci-dessous :

Licence Appliquée en Génie Civil ;
Licence Appliquée en Génie Électrique ;
Licence Appliquée en Génie Mécanique ;
Licence fondamentale en Informatique de gestion ;
Les places se répartissent entre les séries ainsi qu'il suit :

- **TSE** : vingt (20) bourses ;
- **STI** : quinze (15) bourses ;
- **TSExp** : cinq (5) bourses ;
- **TSEco-STG** : huit (8) bourse.

III Les inscriptions sans bourse pour le Master-Doctorat : vingt (20)

Peuvent faire acte de candidature pour les inscriptions avec bourses (premier cycle) les bacheliers maliens de la session de juin 2023 et 2024, ayant obtenu au moins la **mention bien**.

Peuvent faire acte de candidature pour les inscriptions sans bourses (premier cycle) les bacheliers réguliers maliens de la session de juin 2023 et 2024, ayant obtenu au moins la mention assez-bien

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant la filière et le contact téléphonique ;
- trois (3) copies de l'extrait d'acte de naissance ;

- trois (3) copies authentifiées et certifiées conformes de l'attestation du Baccalauréat ;
- trois (3) copies certifiées conformes du relevé de notes du Baccalauréat ;
- trois (3) copies, dont l'original, du certificat de nationalité ;
- trois (3) copies, dont l'original, du casier judiciaire ;
- huit (8) photos d'identité récentes ;
- une copie des trois premières pages du passeport ;
- trois (3) copies certifiées conformes de l'équivalence pour le Baccalauréat obtenu à l'étranger
- une lettre d'engagement signée par le candidat, exprimant son intérêt de faire des études en Tunisie.

Pour le Master-Doctorat :

- Peuvent faire acte de candidature les étudiants maliens ayant obtenu leurs diplômes de Licence ou de Master en Tunisie avec au moins la mention bien.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant le contact téléphonique ;
- trois (3) copies certifiées conformes à l'original du Baccalauréat ou du diplôme équivalent ;
- trois (3) copies conformes à l'original des relevés de notes du Baccalauréat ;
- trois (3) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- trois (3) copies certifiées conformes à l'original du diplôme de la licence, du Master ou équivalent ;
- trois (3) copies certifiées conformes du relevé de notes de chaque année d'études universitaires, Licence ou Master ;
- trois (3) copies certifiées conformes de l'équivalence pour les diplômes obtenus à l'étranger.

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés à la **Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** au plus tard, le **20 août 2024**.

NB : Les candidats présélectionnés doivent fournir, dans un délai de 48 heures :

- trois (3) copies des trois (3) premières pages du passeport ;
- trois (3) copies dont l'original du certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ou pandémique.

Les lauréats tunisiens qui postulent pour les études de Master-Doctorat sans bourse doivent également déposer leurs dossiers dans les établissements concernés (les établissements où ils souhaitent poursuivre leurs études de Master ou de Doctorat).

Les frais de traitement des dossiers s'élèvent à cinq mille (5000F) Francs CFA non remboursable.

A diffuser en Français deux (2) fois par jour pendant trois (3) jours.

Bamako, le **09 AOÛT 2024**

P/Le Ministre P.O,
Le Secrétaire Général,



Pr Moussa TANGARA